

Déclaration aux Sept 16 Juin 1918

La présente déclaration, rédigée par sir Henry MacMahon répond à un mémorandum publié anonymement par sept notables syriens (Rafiq al-Azm ; Cheikh Kamal al-Qassab, Mukhtar al-Sulh, Abd al-Rahman Shahbandar, Khaled al-Hakim, Fauzi al-Bakri et Hasan Himadeh), tous membres du nouveau parti de l'unité syrienne.

La création de ce parti fait suite

- à la publication par les bolcheviks le 23 novembre 1917 de l'accord Sikes-Picot. Par cet accord datant de 1916, les français et les anglais se partagent le proche-orient qui comptent conquérir sur l'empire ottoman bientôt dépecé.

- à la déclaration Balfour, qui promet aux juifs, en novembre 1917, le soutien des anglais à l'établissement d'un foyer national juif ,en Palestine tout en préservant les droits civils et religieux (les droits politiques ne sont pas mentionnés) aux autres populations de Palestine, c'est à dire les Arabes, alors majoritaires.

Le mémorandum demande « la garantie de l'indépendance ultime de l'Arabie » et demande à ce que le futur gouvernement des régions de l'empire ottoman occupées par les britanniques soit fondé sur « le principe de consentement des gouvernés ».

Dans sa réponse, MacMahon, clairement et pour la première fois, « reconnaît l'indépendance totale et souveraine des Arabes »

Texte de la déclaration aux sept

ANNEXE G du rapport fait le 16 mai 1939 (CMD 5674) sur la correspondance MacMahon- Hussein de 1915

Le gouvernement de Sa Majesté a examiné le mémorial des sept avec le plus grand soin. Le gouvernement de Sa Majesté apprécie pleinement les raisons pour lesquelles les mémorialistes souhaitent conserver leur anonymat, et le fait que le mémorial soit anonyme n'a rien enlevé à l'importance que le gouvernement de Sa Majesté accorde à ce document.

Les domaines mentionnés dans le mémorandum se répartissent en quatre catégories : - -

1. Les Zones d'Arabie qui étaient libres et

indépendantes avant le début de la guerre ;

2. Les Zones émancipées du contrôle turc par l'action des Arabes eux-mêmes pendant la guerre actuelle ;

3. Les Zones autrefois sous domination ottomane, occupées par les forces alliées pendant la guerre actuelle ;

4. Les Zones encore sous contrôle turc.

En ce qui concerne les deux premières catégories, le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît l'indépendance totale et souveraine des Arabes vivant dans ces régions et les soutient dans leur lutte pour la liberté.

En ce qui concerne les zones occupées par les forces alliées, le Gouvernement de Sa Majesté attire l'attention des mémorialistes sur les textes des proclamations publiées respectivement par les officiers généraux commandant en chef sur la prise de Bagdad et Jérusalem. Ces proclamations incarnent la politique du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard des habitants de ces régions. Le gouvernement de Sa Majesté souhaite que le futur gouvernement de ces régions soit fondé sur le principe du consentement des gouvernés et cette politique a reçu et continuera de recevoir l'appui du gouvernement de Sa Majesté.

En ce qui concerne les domaines mentionnés dans la quatrième catégorie, le Gouvernement de Sa Majesté souhaite et souhaite que les peuples opprimés de ces domaines obtiennent leur liberté et leur indépendance et que, pour atteindre cet objectif, le Gouvernement de Sa Majesté continue de travailler.

Le Gouvernement de Sa Majesté est pleinement conscient des difficultés et des dangers auxquels sont confrontés ceux qui œuvrent pour la régénération des populations des zones spécifiées, et en tient compte.

Toutefois, malgré ces obstacles, le Gouvernement de Sa Majesté a confiance et est convaincu qu'ils peuvent être et seront surmontés, et souhaite apporter tout son soutien à ceux qui souhaitent les surmonter. Ils sont prêts à envisager tout programme de coopération compatible avec les opérations militaires existantes et conforme aux principes politiques du gouvernement de Sa Majesté et des Alliés.

Juin 1918.

Declaration to the seven

His Majesty's Government have considered the memorial of the seven with the greatest care. His Majesty's Government fully appreciate the reasons why the memorialists desire to retain their anonymity, and the fact that the memorial is anonymous has not in any way detracted from the importance which His Majesty's Government attribute to the document.

The areas mentioned in the memorandum fall into four categories : —

1. Areas in Arabia which were free and independent before the outbreak of war;
2. Areas emancipated from Turkish control by the action of the Arabs themselves during the present war;
3. Areas formerly under Ottoman dominion, occupied by the Allied forces during the present war;
4. Areas still under Turkish control.

In regard to the first two categories, His Majesty's Government recognise the complete and sovereign independence of the Arab inhabiting these areas and support them in their struggle for freedom.

In regard to the areas occupied by Allied forces, His Majesty's Government draw the attention of the memorialists to the texts of the proclamations issued respectively by the General Officers Commanding in Chief on the taking of Baghdad and Jerusalem. These proclamations embody the policy of His Majesty's Government towards the inhabitants of those regions. It is the wish and desire of His Majesty's Government that the future government of these regions should be based upon the principle of the consent of the governed and this policy has and will continue to have the support of His Majesty's Government.

In regard to the areas mentioned in the fourth category, it is the wish and desire of His Majesty's Government that the oppressed peoples of these areas should obtain their freedom and independence and towards the achievement of this

object His Majesty's Government continue to labour.

His Majesty's Government are fully aware of, and take into consideration, the difficulties and dangers which beset those who work for the regeneration of the populations of the areas specified.

In spite, however, of these obstacles His Majesty's Government trust and believe that they can and will be overcome, and wish to give all support to those who desire to overcome them. They are prepared to consider any scheme of cooperation which is compatible with existing military operations and consistent with the political principles of His Majesty's Government and the Allies.

June, 1918.